

RÈGLEMENT

Samedi 27 juin 2026

Art 1 : Présentation

L'association des coureurs de fond villeneuvois organise deux courses pédestres à allure libre sur un circuit d'environ 930 m dans la bastide de Villeneuve (12260) le samedi 27 juin 2026 :

- ***L'épreuve des 6 heures de Villeneuve* : Départ 12h30**

Cette épreuve peut être courue :

- en solo, - en relais à 2*, - en relais à 4*, - en relais à 6*,

- ***L'épreuve des 3 heures de Villeneuve* : Départ 15h30**

Cette épreuve peut être courue en solo uniquement.

Ces deux épreuves sont ouvertes aux marcheurs

- ***Course enfants***

Une course enfants sera organisée à l'issue de l'arrivée de l'épreuve des 6 heures.

2 circuits :

- 930 m soit 1 tour pour les 6-9 ans

- 1 860 m soit 2 tours pour les 10-12 ans

L'inscription est gratuite et **sans certificat médical**.

Art 2 : Inscriptions

L'inscription se fera exclusivement sur le site **chrono-start** (<https://chrono-start.com/>)

Les tarifs ci-dessous s'adressent aussi bien aux coureurs qu'aux marcheurs.

6 HEURES	Solo	Relais à 2*	Relais à 4*	Relais à 6*
Catégories	À partir de Espoirs	À partir de Espoirs	À partir de cadets ou cadettes	À partir de cadets ou cadettes
Tarif jusqu'au 26 juin 2026	35 euros	50 euros par équipe	80 euros par équipe	90 euros par équipe

Il n'y aura pas d'inscription sur place

** Composition du relais mixte*

Relais à 2 : 1 homme, 1 femme

Relais à 4 : 1 homme, 3 femmes ou 3 hommes, 1 femme ou 2 hommes, 2 femmes

Relais à 6 : 2 hommes, 4 femmes ou 4 hommes, 2 femmes ou 3 hommes, 3 femmes

3 HEURES	Solo
Catégories	À partir de Espoirs
Tarif jusqu'au 26 juin 2026	25 euros

Votre inscription comprend votre dossard imprimé avec votre prénom** ou nom de l'équipe, les ravitaillements sur le parcours.

****A noter : A partir du 23 Juin minuit, pour des raisons de délai d'impression, il ne sera plus possible d'avoir un dossard avec son prénom, le dossard sera neutre.**

L'inscription sera validée quand vous aurez donné :

- La licence FFA.
- Ou bien le PPS (Parcours Prévention Santé) que les coureurs obtiendront sur le site de la FFA (<https://pps.athle.fr/>) pour une validité de 3 mois.
Ce certificat sera conservé par l'organisateur.
- L'acceptation du règlement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement devront être exprimées avant le 22 juin 2025, par courrier recommandé en justifiant explicitement un cas de force majeure (raison médicale).

L'organisateur pourra alors rembourser 50% des frais d'engagement.

Passé cette date (22 juin 2025), plus aucun remboursement ne sera effectué.

Art 3 : Les dossards

Les dossards seront remis le jour de la course entre 10h00 et 15h00.

Une pièce d'identité sera obligatoire et demandée lors du retrait.

Art 4 : La course

Le parcours entièrement bitumé empruntera le tour de ville et le Sol de la Dîme. Il sera fermé à la circulation.

2 zones seront matérialisées :

- Zone 1 : le ravitaillement
- Zone 2 : les relais et chronométrage (départ/arrivée).

Sur le parcours, seuls les porteurs de dossard sont autorisés et aucun accompagnateur pédestre ou cycliste n'est toléré.

Le départ sera donné à 12h30 pour les 6 heures et à 15h30 pour les 3 heures.

En solo

L'épreuve s'effectue à allure libre sur une boucle de 930m pendant une durée de 6 heures ou de 3 heures.

En relais pour les 6 heures uniquement :

Le relais est libre.

Le passage de relais se fait dans une zone délimitée, prévue et réservée aux coureurs.

Si une équipe ne respecte pas cette zone, elle risque une pénalité (décompte d'un tour, soit 930 m) ou une disqualification (après 3 pénalités).

Pour les courses enfants, elles débuteront à 18h45 et 19h00, **sans certificat médical, sans classement.**

Art 5 : Ravitaillement

Un ravitaillement réservé aux seuls coureurs et marcheurs sera proposé sur le circuit.

Les coureurs et marcheurs auront la possibilité d'avoir leur propre ravitaillement.

Tout concurrent jetant des détritrus sur le parcours sera sanctionné d'une pénalité (décompte d'un tour, soit 930 m) ou de disqualification (après 3 pénalités).

Art 6 : Sanitaires

Des sanitaires seront à la disposition des concurrents sur le parcours.

Art 7 : Sécurité et assistance médicale

Des signaleurs sont présents sur le parcours (notamment sur les zones dangereuses et aux bifurcations).

Chaque coureur doit signaler quand il y a un autre coureur en difficulté ou en détresse auprès de l'assistance médicale et/ou au plus proche signaleur.

Le service médical se donne le droit de mettre hors course un coureur si son état de santé le justifie.

Art 8 : Classement

Au bout des 6 heures de course, les coureurs ou équipes sont classés en fonction du nombre de tours effectués.

Les vainqueurs seront le solo et l'équipe relais ayant fait le plus grand nombre de tours.

Les tours commencés mais non terminés dans le temps imparti pour la course sont comptabilisés.

Aucun tour ne devra être débuté à l'issue du temps imparti (6 heures ou 3 heures) sous peine de disqualification du coureur ou de l'équipe.

Les résultats de la course seront disponibles sur le site **de Chrono-Start** <https://chrono-start.com/> et sur le site des coureurs de fond villeneuvois : <http://coureursvilleneuvois.free.fr/>

Même règlement pour les 3 heures mais uniquement en solo.

Art 9 : Récompenses

Pour les coureurs et les marcheurs :

Pour les 6 heures :

Des récompenses seront attribuées :

- Aux 3 premiers de la course en solo (Hommes et Femmes)
- En relais 2, 4, 6 : à la 1^{ère} équipe masculine, à la 1^{ère} équipe féminine et à la 1^{ère} équipe mixte.
- Un challenge entreprise et handisport sera également récompensé.

Pour les 3 Heures :

Des récompenses seront attribuées :

- Aux 3 premiers de la course en solo (Hommes et Femmes)

Art 10 : Modification/ annulation

En cas de mauvais temps (intempéries ou canicule) ou en fonction du contexte sanitaire, ou tout autre contexte pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation de la part des organisateurs, l'association s'engage à rembourser 80 % des droits d'inscription.

Art 11 : Assurance /responsabilité civile

La responsabilité civile des organisateurs est couverte par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance accident liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Le vol de vêtement ou autres effets personnels ne seront pas pris en charge par l'organisation.

Art 12 : Photos et droit à l'image.

Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de l'épreuve des 6 heures / 3 heures de Villeneuve.

Chaque participant accepte que son image soit diffusée sur tous supports promotionnels ou publicitaires de notre manifestation.

Art 13 : Acceptation règlement

Chaque concurrent inscrit et participant à l'épreuve des 6 heures / 3 heures de Villeneuve déclare avoir pris connaissance et accepte le présent règlement.